question. Bien d'autres points sont encore en litige entre les deux fractions qu'il s'agit d'unir dans une politique commune, mais ils ont une importance secondaire.

» Telle est aujourd'hui la situation... Avant d'émettre une opinion sur la chance de durée de la combinaison essayée par lord John Russell, nous attendrons que les négociations du premier ministre aient abouti, et que des explications officielles aient nettement désigné la position des parties. »

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

Une correspondance de Dresde, du 16, annonce que le prince du Schwartzenberg et M. de Manteuffel y sont arrivés à quatre heures du soir. Les voitures de la cour qui les attendaient au débarcadère du chemin de fer ont transporté les deux ministres au palais des princes, d'où ils se sont rendus au château pour dîner avec le roi. On attend dans quelques jours une assemblée plénière de la conférence.

La *Réforme allemande*, du 18, annonce que M. de Manteuffel est revenu inopinément ce jour-là à Berlin, à une heure de l'après-midi, qu'il a fait un rapport au roi avec lequel il a eu une entrevue, et que le soir même ou le lendemain, il repartait pour Dresde.

Les journaux et les correspondances d'Allemagne sont remplis de conjectures sur l'issue probable de la question fédérale et sur l'entrée de l'Autriche dans la confédération avec toutes ses provinces. Les protestations de la France et de l'Angleterre contre cette entrée éventuelle, ont été consignées dans les notes présentées au cabinet de Vienne, les 28 janvier et 3 février. On croit à Berlin que ces deux puissances ne peuvent pas donner leur assentiment à une violation manifeste de la constitution territoriale de la confédération. Si l'Autriche, appuyée par la Russie, passe outre, l'affaire, dit-on, devra être soumise à un congrès européen, où toutes les grandes puissances signataires du traité de Vienne devront être représentées.

Le règlement de la question de Slewig-Holstein est abandonné par l'Autriche à la Prusse. Les journaux prussiens voient dans cette condescendance du présent funeste fait au cabinet de Berlin. Celui-ci ne pouvant pas obtenir les conditions faites pour satisfaire les exigences et les préventions de l'Allemagne au sujet de cette question, portera la peine de l'impopularité qui résultera de l'arrangement définitif. Cependant le Danemarck se montre disposé aux mesures les plus conciliantes. Le gouvernement demois a communiqué aux cabinets de Vienne et de Berlin les principaux points du règlement qu'il projette pour fixer les rapports entre les différentes parties de la monarchie. D'après cette communication, une assemblée des notables de tous les pays de la couronne serait convoquée par le roi. Cette Assemblée reconnaîtrait l'intégrité de la monarchie; mais le Danemarck proprement dit, le Sleswig, le Holstein et le Lauenbourg recevraient chacun une constitution particulière avec une représentation et administration locale; puis une constitution générale réfléchirait tous ces pays par une Assemblée siégeant à Copenhague. Chaque pays précité aurait une administration spéciale pour l'intérieur, la justice, les cultes et les finances locales. Les affaires étrangères, la guerre, la marine et les finances générales ressortiraient du ministère résidant à Copenhague.

L'égalité de droits des deux nationalités, danoise et allemande, serait garantie par le même projet; mais la succession au trône serait fixée invariablement la même pour tous les pays. Quant à la position du Holstein et du Lauenbourg vis-à-vis de la Confédération germanique, on réserverait la solution de cette question pour le moment où l'Autriche aurait fixé sa position propre à l'égard de cette même confédération.

Telles seraient, d'après les renseignemens que l'on dit puisés à bonne source, les bases sur lesquelles reposerait l'organisation future de la monarchie danoise. Elles sont conformes au protocole de Londres, et ont reçu probablement l'assentiment de toutes les grandes puissances. L'opposition de la Prusse ne pourrait donc y changer que quelques points de détail.

Les lettres arrivées le 18, de Dresde à Berlin, jettent quelque lumière sur les motifs du retour subit de M. de Manteuffel. Il paraît que le différend entre la Prusse et l'Autriche se réveille d'une manière moins alarmante, il est vrai, que l'année dernière, mais assez grave cependant pour faire prévoir que l'on ne s'entendra pas plus à Dresde qu'on ne s'était entendu à Francfort. Le prince de Schwartzenberg exige, dit-on, l'installation immédiate d'un pouvoir exécutif de neuf membres avec onze voix, et, qui plus est, il réclame pour l'Autriche le droit de posséder, non-seulement ce pouvoir, mais aussi l'Assemblée plénière de la diète qui doit exercer le pouvoir législatif fédéral. M. de Manteuffel n'a pas cru devoir céder sur ce point, et il est allé prendre les ordres du roi. Tout fait croire qu'il ne sortira de Dresde que le rétablissement de l'ancienne diète de 1815, avec cette différence, peut-être que l'unanimité de voix ne sera plus exigée pour certaines questions, et que l'Autriche entrerait dans la Confédération avec toutes ses provinces, si la politique générale de l'Europe n'y met pas obstacle.

Les ministres de Bavière et de Wurtemberg, MM. de Pfordten et de Linde, sont retournés à Dresde. On y attend aussi le comte d'Arnim, nouvel ambassadeur de Prusse à Vienne, et M. Uhden, ancien ministre de la justice en Prusse, qui va remplacer le général Peuker, en qualité de commissaire du gouvernement prussien à Cassel.

AUTRICHE.

Les bruits d'une concentration des troupes allemandes sur les frontières de la Suisse sont reproduits par divers journaux d'outre-Rhin. L'Autriche et la Prusse fourniraient à cette armée 70,000 hommes, la Bavière et le Wurtemberg 20,000, les autres États allemands 10,000. Le but serait d'obtenir de la Suisse une garantie contre les menées des réfugiés politiques, et aussi le rétablissement de l'autorité prussienne dans Neufchâtel. A ce sujet, le *Journal allemand de Francfort* demande depuis quand Neufchâtel appartient à la Confédération germanique, et quels sont les dangers qui menacent la sécurité de l'Allemagne sur la frontière suisse ?

D'après les nouvelles de Hambourg, le quartier-général du corps d'armée autrichien du général Legetich, a été transporté à Altona, première ville du Holstein. L'archiduc Léopold a repris le commandement de sa division à Lubeck.

La réduction de l'armée s'opère dans toutes les provinces de l'empire. Au lieu d'une diminution de 18 millions sur le budget militaire, on compte sur une diminution de 24 millions.

DRESDE.

Les nouvelles de Dresde sont peu satisfaisantes. Les délibérations traînent en longueur et le résultat définitif est encore fort douteux. M. de Manteuffel a eu, le 20 février, une longue conférence avec le prince de Schwartzenberg, le comte Buo-Schaunenstein et le baron de Prokesch. L'Autriche refuse toujours dit-on, la parité de position demandée par la Prusse : celle-ci réclame le rétablissement de l'ancienne diète, à laquelle la première se refuse. Les deux premiers ministres se maintiennent dans une position négative; tous deux semblent attendre que l'impulsion vers une résolution positive soit donnée par les États secondaires et les petits États, c'est-à-dire que l'on attend des autres des propositions dont on ne veut pas avoir l'air de prendre l'initiative soi-même. Les conférences plénières sont encore ajournées, et le séjour des deux premiers ministres se prolongera encore pendant quelque temps à Dresde.

DANEMARK.

Le journal la *Presse libre du Nord* donne l'exposé suivant du projet qui doit être présenté à l'assemblée des notables convoquée par le roi de Danemark :

« 1° Le royaume. La monarchie danoise se compose de trois pays, indivisibles à jamais : le Danemark, le Sleswig et Holstein-Lauenbourg; 2° Lauenbourg sera uni au Holstein. La position politique du Holstein-Lauenbourg vis-à-vis de l'Allemagne sera fixée de la même manière que les rapports définitifs de l'Autriche entière avec la Confédération germanique. Pour tous les trois pays, l'ordre de succession est invariablement le même.

« 2. Constitution. Tout le royaume de Danemark forme une unité monarchique constitutionnelle sous le sceptre du roi de Danemark.

« 5. Chaque pays a pour ses affaires particulières des ministères spéciaux et une assemblée particulière qui se réunira à Copenhague, à Flensbourg et à Kiel. Elle aura le droit de voter les lois concernant les impôts et les finances. Chaque pays a sa constitution particulière, délibérée avec le roi.

« Le royaume de Danemark aura une assemblée commune qui se réunira à Copenhague, et votera les lois de finances et les impôts. Cette assemblée se composera de députés choisis dans la proportion de la population de chaque pays, savoir : 59 o/o pour le Danemark ; 17 pour le Sleswig, et 24 pour le Holstein-Lauenbourg.

« 4. Le roi et le gouvernement. — Le roi convoque, prorogue et dissout les assemblées du royaume et des provinces. Il a un droit de veto absolu tant à l'égard de l'assemblée générale qu'à l'égard des assemblées partielières.

« Le gouvernement sera dirigé par le ministère d'ensemble et des trois pays qui le composent, lesquels auront voix délibérative dans le conseil d'État. »

SUÈDE ET NORWÉGE.

Le roi de Suède a ouvert en personne le storthing, ou assemblée des États de Norwége. On remarque, dans le discours prononcé par le monarque, le passage dans lequel il se félicite de n'avoir point encore vu pénétrer dans ses États les doctrines subversives qui agitent et bouleversent le reste de l'Europe. Le calme et la prospérité dont jouissent les États scandinaves, forment un contraste avec d'autres pays et dont la signification n'échappera à personne.

PORTUGAL.

Un échec parlementaire a failli arrêter le comte de Thomar au milieu de l'œuvre réparatrice qu'il poursuit avec autant d'énergie que de dévouement. On discutait la nouvelle loi électorale, et un amendement fut présenté pour exclure les fonctionnaires de la législature. Le comte de Thomar combattit cet amendement, qui passa malgré ses efforts.

M. de Thomar se rendit aussitôt auprès de la reine, remit sa démission entre ses mains, et lui conseilla d'appeler le duc de Terceira : celui-ci, invité par la reine à composer un cabinet, r pondit qu'il ne pouvait accepter cette mission, qu'aucune combinaison n'était viable en dehors du comte de Thomar, et que le comte s'était trop pressé de se retirer puisqu'il lui restait la ressource ou de faire rejeter l'amendement par le sénat ou de dissoudre la chambre des députés. Après cette entrevue la reine manda le comte de Thomar et le pressa vivement de retirer sa démission.

Le frère du comte, qui est président de la chambre des députés, convoqua chez lui un grand nombre de députés, afin d'amener une réconciliation du parti chartiste, dont la scission avait seule amené l'échec du ministère. Cette réconciliation s'opéra, et le lendemain, la chambre, revenant sur son vote, rejeta sans discussion l'article qu'elle avait adopté trois jours avant, et revint à la rédaction du ministère. Après ce vote, le comte de Thomar n'a plus hésité à retirer sa démission. On doit féliciter le Portugal d'un dénoûment qui maintient le pouvoir aux mains des hommes d'ordre et de progrès.

ITALIE.

PIÉMONT.

La *Gazette piémontaise* du 18 annonce que le roi de Sardaigne, en acceptant, à l'audience du 15 de ce mois, la démission de M. Siccardi, ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques, lui a conféré le titre de président d'appel.

On ne pense pas que la retraite de M. Siccardi entraîne la dislocation du cabinet.

BRÉSIL.

On lit dans le *Globe* anglais du 3 février :

« Liverpool, vendredi soir.

» Par des lettres particulières de Montevideo, datées du 23 décembre, apportées par le *Lady-Mona*, qui arrive de Buenos-Ayres, nous apprenons que le ministère brésilien est changé, que de grandes forces de terre et de mer stationnent sur la frontière et à Montevideo. Un traité offensif et défensif a été conclu avec le Paraguay. Rosas se prépare à la lutte. »

SUISSE.

Depuis long-temps le canton de Berne était travaillé par une sourde agitation, qui a fini par éclater dans les troubles socialistes de Saint-Imier et d'Interlaken, districts qui forment les deux extrémités du canton. Les rouges de ce pays s'attendent toujours à un soulèvement socialiste en France, et c'est là la cause de leur persistance à tenir constamment le pouvoir exécutif en échec, malgré leur infériorité numérique bien constatée.

Le gouvernement de Berne a eu le bon esprit de mettre des troupes sur pied pour étouffer dans leur germe ces velléités révolutionnaires. Les milices ont répondu à l'appel du gouvernement, et se sont rangées avec empressement sous leurs drapeaux. La confusion a été le prix des tentatives insensées ou prématurées du parti rouge.

Le grand conseil ou corps législatif s'est réuni lundi 17 courant. Le pouvoir exécutif lui a fait un rapport sur les mesures militaires qu'il a cru devoir prendre dans l'intérêt de la sécurité publique, car les scènes de brigandage exécutés dans le val de Saint Imier pouvaient faire craindre un retour à l'état de barbarie.

L'opposition socialiste a senti le côté vulnérable; aussi, dans la séance du 19, où cet objet a été mis à l'ordre du jour, a-t-elle fait des efforts désespérés pour infliger un blâme au gouvernement. Empruntant tous les masques, tantôt elle a supplié, tantôt elle a menacé, et, pour fatiguer la majorité, elle a fait prolonger la séance depuis huit heures du matin jusqu'à une heure et demie de la nuit.

Mais tous ses efforts ont été infructueux. Par 117 voix contre 94, le grand conseil a ratifié toutes les mesures prises par le gouvernement, et a confirmé définitivement dans ses fonctions le commandant des troupes d'occupation dans l'Oberland, le brave colonel Knechtenhofer. Le pouvoir exécutif ne peut nommer que provisoirement à un poste de cette importance.

La veille de cette mémorable discussion, les feuilles rouges publiaient un appel formé à la révolte, qu'elles appellent le *droit* SACRÉ *de l'insurrection*.

On lit dans le *Constitutionnel* de 25 février :

Nous avons rapporté, il y a quelques jours, les mesures prises par le gouvernement suisse pour éviter tout motif de plainte de la part des puissances voisines à raison du séjour des réfugiés.

Une lettre que nous recevons aujourd'hui d'un de nos correspondans, datée de Berne, le 21 février, semble indiquer que les réclamations continuent :

« Les affaires commencent à se compliquer pour la Suisse, nous écrit-on. On parle de sommations catégoriques résolues à Dresde. On dit que d'un côté l'Autriche insiste sur le rétablissement des convent en Argovies, et de l'autre que la Prusse réclame impérieusement la restitution de sa principauté de Neuchâtel.

« Ces nouvelles porteront la consternation en Suisse ; mais aussi il faut avouer que la secte radicale, qui depuis longues années ronge ce malheureux pays, a tout fait pour indisposer les puissances étrangères. Cet état que le commissaire du gouvernement vient de constater à Genève au dépôt d'armes fait par les réfugiés français pour les expédier à Lyon. Une mission de Liége (Belgique) a demandé de faire passer par la France des armes qu'elle disait destinées aux gouvernemens de Zurich et de Berne. Sur l'observation de la légation de France en Suisse que ces armes pouvaient transiter sans encombre sur le territoire français si elles étaient destinées aux gouvernemens de Zurich et de Berne, le conseil fédéral s'est adressé à ces gouvernemens, qui ont déclaré qu'ils n'avaient point aucune commande d'armes pour leurs arsenaux. Ce fait est significatif. Aussi les sociétés listes unises, depuis le passage de Mazzini à Berne même, où il a passé quelques jours incognito, disent-ils que bientôt un bouleversement va éclater dans toute l'Europe. Tout le monde est sur ses gardes ici comme on le pense bien, sans attacher plus de portée qu'il ne convient aux propos de nos demagogues. »

Nous avons dû rapporter cette correspondance à raison des faits curieux qu'elle signale ; mais nous espérons que la fermeté unie à la prudence du gouvernement fédéral, saura prévenir toutes les complications. Les puissances voisines ont droit à des garanties, sans doute ; mais elles ne peuvent vouloir pousser les choses à l'extrême.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

PAR UN ORIENTAL.

Publié par Gaspard Tuyssus. (1)

(suite et fin.)

Voilà évidemment le but de ces diverses publications de l'auteur Oriental, qui ne sont malgré leur titre, pourrait-on dire, ni une logique, ni toute autre chose, mais bien une critique des méthodes employées jusqu'ici en philosophie, un prospectus de l'œuvre dont il a pris l'initiative, un appel enfin, produit sous la forme d'un *sorite* et développé en faveur de cette idée, et dont les déductions sont habilement échelonnées pour arriver progressivement à cette conclusion.

Cette publication, poursuit l'auteur serait suivie d'une autre, qui en serait la conséquence et le corollaire et qui réunirait en un recueil les solutions dégagées par la discussion formerait une véritable *encyclopédie philosophique* sous le titre de VÉRITÉS CONSTATÉES *à l'usage de tous*.

C'est là, dit l'auteur, la seule manière d'atteindre à la vraisemblance, objet et résultat de la vraie philosophie, c'est, ajoute-t-il, le procédé suivant lequel nous prospectus nous avons promis d'indiquer.

Vient ensuite le prospectus de cette œuvre, à laquelle l'auteur convie tous les amis des lumières et de la vérité.

Nous croyons comme lui, que tout le monde devrait s'intéresser à la réussite d'une pareille entreprise, puisqu'on devrait dans cette publication agiter et résoudre des questions du plus haut intérêt et d'où dépendent souvent le bonheur et la vie.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail de ses plans provisoires et d'ensemble pour cette œuvre à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir comme à toute œuvre d'émancipation morale et d'impartial examen.

Il est bien vrai que l'idée en elle-même n'est pas aussi neuve que l'auteur paraît le croire, hélas! *N'ai nous sub solem !* il existe plusieurs publications à peu près de ce genre en Europe, où tous les journaux scientifiques se prononcent en même but, et celles-ci ne peuvent que nous faire dire comme le monde, et de les rallier en les groupant autour d'œuvres communes ; c'est ainsi que se forme toute science, et si ces recueils estimables n'ont pas accompli l'universalité que l'auteur Oriental a rêvé pour son œuvre, n'est-ce pas que cela est très-difficile!

Nous lui souhaitons un bon succès que nous n'oserions lui promettre. — Pour ce pareilles entreprises, avec beaucoup de zèle et d'activité il faut encore de grands moyens d'action pour réussir. — L'auteur anonyme en dispose-t-il ? — Si les a en son pouvoir : son courage et son succès le disent.

Il ne nous reste plus qu'à examiner la nouvelle brochure qui forme comme un prospectus spécimen de la publication projetée.

L'auteur oriental commence par, par l'intermédiaire de M. Gaspard Tuyssus, proposé les deux questions suivantes :

« A QUOI PEUT-ON CONNAÎTRE LE VRAI? *autrement dit : à quels signes peut-on connoître qu'on ne se trompe pas quand on dit qu'une chose est telle?* — Y fait lui-même cette reponse dont il tire encore les conséquences déduites des principes posés dans ses précédents écrits auxquels il renvoie le lecteur :

Question : A QUOI PEUT-ON CONNAÎTRE LE VRAI?

Réponse : A RIEN ! ou A AUCUN SIGNE !

Preuve : *On ne peut connaître le vrai à rien, ou à aucun signe, car on ne peut connaître son erreur avant de s'en être aperçu.*

Conséquences : *Tant qu'une opinion n'a pas été reconnue pour être une erreur, elle peut passer pour une vérité, car si on ne peut reconnaître le vrai à aucun signe, telle opinion qu'on croit être l'expression de la vérité peut l'être en effet, puisque la fausseté de cette opinion n'aura jamais été prouvée, elle peut ne jamais l'être.* — Or, on ne peut dire d'une opinion qu'elle n'a jamais été reconnue pour une erreur, que quand tous l'ont examinée et discutée sans succès avec la volonté d'en prouver la fausseté. *De là la nécessité d'une publication uniquement destinée à porter à la connaissance de tous les questions à résoudre et à reproduire les objections, réponses, et observations qu'elles pourront soulever.* — C'est en effet là, dit l'auteur, le seul moyen de recueillir dans un bref délai et d'une manière sûre toutes les observations qu'une question peut faire naître et de s'assurer que personne n'a plus rien à y objecter.

(1) En publiant cet article, nous devons faire observer que nous en laissons la responsabilité entière à l'écrivain qui le signe des deux initiales de son nom.

(*Note de la Rédaction.*)

Voilà ce qu'on peut appeler une révolution ; ce n'est rien moins qu'une invasion des principes démocratiques dans la science, l'auteur rejetant les vieux *critériums* et à leur tête le principe d'*autorité* déclare aussi ne reconnaître dans sa philosophie d'autre autorité légitime que celle émanant du suffrage universel.

La seconde des *questions* proposées par l'auteur, publiée à part, forme avec la *réponse*, les *preuves* et les conséquences, l'objet de la seconde de ses publications, que nous allons résumer et qui, spécimen de l'œuvre nouvelle en porte le titre :

RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

Pour tous et pour tous.

QUESTION D'UN ORIENTAL,

Proposée par l'intermédiaire de Gaspard Tuyssus.

QUESTION.

En quoi consiste le bonheur humain ?

RÉPONSE.

C'est encore sous la forme d'un *sorite* développé que nous allons trouver ici la réponse de l'auteur à sa propre question, les preuves seront encore tirées des principes posés par lui dans ses précédents écrits et sa conclusion sera la même ; *la nécessité d'une publication universelle et spéciale.*

L'auteur qui dans la sixième partie de sa présente logique a fait une critique spirituelle et tranchante de la méthode des syllogisme, paraît abandonner l'argumentation du *sorite* qui n'est cependant qu'un syllogisme étendu. Peu importe, et puisqu'il l'emploie habituellement personne ne lui en fera un reproche.

Voyons donc ce *sorite*, que nous voudrions pour abréger reproduire dépouillé des développemens que l'auteur a cru devoir lui donner et qu'avec lui nous jugerons être utiles pour plus de clarté. Nous citerons les plus importants seulement pour éviter le reproche de mutiler en la tronquant l'œuvre dont nous rendons compte. Nous transcrivons :

« Avant, dit l'auteur, de répondre à cette question d'une manière à la fois concise et complète, nous croyons devoir rappeler ici que *tout se réduit pour nous à la sensation que les objets nous causent.* — *Ce que nous ne ressentons pas n'est rien pour nous!*

Pour en être convaincu, il suffit de se rappeler que, ce qu'on n'a pas observé, senti, ou l'ignore ; or, ce que nous ignorons, n'est rien pour nous!

Ne sont pas pour nous, les connaissances que nous ont rien pour nous, du moment que nous ne nous les rappelons pas, tant que nous ne les ressentons pas ; donc, *tout se réduit pour nous à la sensation.*

Puisque hors de là, rien n'est rien pour nous, c'est la sans nul doute, que nous devons chercher les moyens de notre bonheur.

Or, il y a des sensations de deux natures la sensation agréable et la sensation désagréable; ce sont là les mobiles de toutes nos actions.

C'est en vue de cette sensation agréable que chacun place dans les objets qui le flattent, que l'avare amasse, que le prodigue dissipe, etc.

Nous pouvons donc déjà répondre : que *le bonheur humain consiste dans la sensation agréable que les objets nous causent.* Ce n'est qu'ainsi qu'on peut expliquer comment le stoïcien place son bonheur dans l'abstinence tandis que l'épicurien le met à jouir, et enfin toutes les idées contradictoires que les hommes se sont jusqu'ici faites du bonheur.

Mais ces différents objets, ces divers moyens, ne peuvent être également propres à nous procurer la sensation agréable ou le bonheur — Disons donc que si toutes nos actions, sans exceptions, se bornent à fuir cette malheur et à poursuivre notre bonheur, si nous ne faisons que cela, rien que cela et toujours cela ; il serait absurde de poursuivre la sensation agréable qui entraînerait après elle la sensation désagréable; ce serait une duperie et une déception. Notre définition se compléera ainsi : *Le bonheur humain consiste dans la connaissance des sensations agréables qui n'entraînent pas après elles des sensations désagréables ; autrement dit, dans la connaissance des vérités concernant l'humanité.*

Il court par le monde, poursuit le philosophe Oriental, plusieurs opinions très opposées à celle-ci.

Il en est deux surtout qui pour être très répandues et très puissantes, n'en sont pas moins très fausses.

Suivant la première, il est dit : *la conviction que telle ou telle chose lui est nuisible, ne suffit pas à l'homme pour ne pas la faire*

Mais on peut répondre que celui-même qui se fait le plus de mal, le fait par préférence et parce qu'il croit ne pouvoir faire différemment; sa conduite est le résultat de ses opinions, la conséquence de son erreur.

Suivant la seconde, on dit : que *sans certains préjugés la société ne saurait se maintenir.* Mais c'est faire naître et le procès des sociétés qui sont fondées sur des erreurs, et toute société a pour but le bonheur des hommes, si le bonheur humain ne peut résulter que de la connaissance de la vérité : toute société fondée sur l'erreur manque essentiellement à son premier objet, à son but. — De plus, les préjugés et le mensonge ne peuvent produire rien de solide ni de durable.

Tant que vous ferez croire à quelqu'un que 2 et 2 font 3, vous ne saurez empêcher qu'un autre ne le convainque qu'ils font 5. Pr avez-lui une fois qu'ils font 4, et vous serez sûr que personne ne le détournera plus de le croire.

Mais, dit-on, nous ne pouvons réfuter ici « toutes les opinions qui seraient contraires à la » nôtre, mais nous y répondrons si quelqu'un son- » geait à nous les opposer ; et si nous ne parve- » nons pas à le convaincre entièrement, c'est qu'a- » lors nous aurions tort. » — Or : *si la conviction suffit à l'homme pour faire ou ne pas faire telle chose.*

Si c'est la connaissance de la vérité, il ne résulte d'autre inconvénient que la destruction des préjugés.

Si l'on n'a besoin d'aucun préjugé pour être heureux.

Si enfin toutes nos actions ne tendent qu'à poursuivre notre bonheur et à fuir notre malheur.

Nous concluons à ceci : *Le bonheur humain consiste dans la connaissance des vérités concernant l'humanité.* Quelles sont donc ces vérités ?

L'auteur dit ne pouvoir les énumérer pour deux fortes raisons, nous n'en citerons qu'une. — « Puisque, dit-il, je pose en fait que la logique que le seul moyen de dégager et de constater une vérité est la discussion étendue à tous par une publication spéciale et universelle, je devrai attendre la fondation de cette publication pour y soumettre à l'épreuve d'un large examen, mes idées sur ce point, afin de me prouver à moi-même comme aux autres, que je suis dans le vrai, et pour ne pas m'exposer à entraîner les autres dans une erreur qui m'abuse peut-être à mon insu,

Mais cette publication une fois fondée, s'il demeure prouvé, après examen :

Que le bonheur humain consiste, même la plus profonde ne prouve rien, et ne saurait être un élément de certitude.

Que le bonheur humain résulte de la connaissance de la vérité concernant l'humanité. — « Enfin s'il demeure prouvé que c'est le seul moyen d'atteindre à la vérité et la discussion régulière, générale et commune des opinions de tous par tous dans une publication universelle et spéciale. »

» Personne ne s'arrêtera plus de trouver dans cette publication quelque proposition, contraire à sa manière de voir ; et la sensation désagréable que quelques uns pourraient en éprouver pour renoncer à des opinions longtemps caressées avec amour se ait balancée par le doux espoir de s'éclairer ; puisque toute idée ainsi produite serait aussitôt refutée pour peu qu'elle fut fausse ou inexacte.

» Tout le monde comprendra donc que nous devons attendre la fondation de la publication » sus-dite pour exposer les vérités d'où doit re-